

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 septembre 2022

II. Approbation de la proposition de nomination de la nouvelle direction du Service de la Formation Continue (SEFCO)

Le service de formation continue de l'université d'Orléans est en charge des missions suivantes :

- Accompagner toute démarche de validations des acquis en vue de se former et/ou d'obtenir un diplôme de l'Université d'Orléans
- Construire des programmes de formations et des dispositifs pédagogiques pour adapter et perfectionner les compétences des stagiaires
- Être acteur du développement économique et social en faisant le lien entre l'université et le monde du travail

Le mandat de la directrice actuelle du SEFCO prend fin le 16 septembre 2022. A ce titre, une nouvelle direction doit être nommée à compter de cette date.

Le Conseil d'administration approuve la nomination de Madame Chantal PROUST à la Direction du Service de Formation Continue (SEFCO) de l'université d'Orléans.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19/09/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.